



FLAGY
Seine et Marne

Les Brèves

du Conseil

N°16
Septembre
2015

Horaires d'ouverture de la mairie : Mardi 16h - 18h30 • Jeudi 16h - 18h • Samedi 8h30 - 10h30

KUI VEUT LA MORT DES COMMUNES RURALES ?

Habilement, personne ne demande explicitement la disparition de la commune. Au contraire, on leur maintient même la fameuse clause de compétence, qui leur permet d'intervenir sur tout sujet d'« intérêt communal ». On sait les Français attachés au modèle communal. **Mais tout est fait pour faire « évaporer » la commune.**

L'étranglement financier d'abord, en faisant supporter aux communes l'essentiel de la baisse des dotations alors même qu'elles ont les dépenses les plus contraintes et les plus rigides. La perte d'autonomie ensuite, en édictant des normes de gestion de plus en plus contraignantes et la plupart du temps inadaptées. La perte de pouvoir réel enfin, en obligeant à une intercommunalisation devenue trop systématique, de plus en plus technocratique et souvent vide de sens.

Qui est à la manœuvre ?

La plupart de celles et ceux qui pratiquent le « commune-bashing » le font pour suivre la mode et le discours dominant. Ils n'ont aucune idée de ce que font, au quotidien, les communes, leurs élus et leurs agents. Ils ânonnent ce que leur dicte la bien-pensance dominante. Le pire est qu'ils sont parfois sincères.

Mais il y a ceux qui savent parfaitement ce qu'ils font : quelques élus nationaux soucieux de se construire une image de rigueur, quelques ministres qui pensent ainsi occulter leur propre insuffisance, des hauts fonctionnaires d'État qui servent parfois d'autres intérêts que ceux du service public et se construisent à peu de frais une bonne image à Bruxelles, des « observateurs » de « fondations » au statut et au financement improbable qui vendent leurs ouvrages en égrenant un mélange d'évidences, de contre-vérités et de raccourcis simplistes, quelques éditorialistes de presse se disant de gauche comme de droite qui rabâchent un discours populiste, parisiens pour la plupart, et prompts à donner des leçons de vertu gestionnaire sans avoir jamais été confrontés à la réalité du terrain. Tous ceux-ci ont en commun, finalement, de mépriser le peuple et les élus locaux.

Jacques DROUHIN
Maire de Flagy
Président de l'AMR 77



Syndicat de l'Orvanne et Continuité écologique

Le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne dont j'assume la présidence depuis les dernières élections municipales, a pour but l'étude et l'aménagement de la vallée de l'Orvanne ainsi que l'entretien de la rivière et de ses berges sur le territoire des communes adhérentes.

C'est un syndicat mixte parce que ses adhérents sont soit des communes : Flagy, Thoury-Ferottes, Voulx, Diant, Blennes, soit des communautés de communes : Communauté de communes du gâtinais en Bourgogne (St Valérien, Dolot, Vallery) et Communauté de communes de Moret sur Loing (Dormelles, Villecerf, Montarlot, Ecuelles, Moret sur Loing).

La Directive Cadre sur l'Eau de 2000, directive européenne, impose un retour au bon état des cours d'eau. Dans ce cadre, l'Orvanne a été classée en liste 2 dans laquelle figurent les cours d'eau où il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs. En conséquence, « le long de ce cours d'eau, les ouvrages doivent être gérés ou entretenus et équipés afin d'assurer la continuité écologique dans les 5 années qui suivent le nouveau classement » ; donc en 2017.

En termes clairs, les obstacles à la circulation du poisson doivent être supprimés ou contournés à cette date ! Au-delà de cette limite, les travaux nécessaires seront à la charge des propriétaires, et, si les travaux ne sont pas réalisés, ils seront verbalisés.

À Flagy, nous avons la chance que cette portion de l'Orvanne ait été retenue par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour en faire une zone test. Donc les travaux nécessaires pour assurer la continuité écologique ont été financés par l'Agence de l'Eau, une faible partie de l'étude préalable ayant été à la charge du syndicat. D'où

- l'amélioration du contournement du moulin de Machemoulin,
- la restauration du vannage de Flagy (côté Est du village),
- la suppression d'une petite vanne et d'une passe à poisson plutôt inefficace, entre Machemoulin et le vannage de Flagy,
- la réalisation d'une nouvelle passe à poissons assez novatrice qui assure un débit d'eau minimum dans le cours naturel (qu'on appelle ici « fausse rivière » alors que c'est la « vraie rivière »), ce qui permet aux poissons de remonter la rivière de Dormelles à Bichereau et aux sédiments de circuler librement de Bichereau à Dormelles.



D'ailleurs cette circulation des sédiments est favorisée par le fait que les vannes restent levées de novembre à février depuis de nombreuses années. En la matière le syndicat s'est montré novateur puisque premier dans le département à envisager ce type de mesure.

Philippe.DESVIGNES

Elaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) en remplacement du POS (Plan d'Occupation des Sols).

Le PLU est un document d'urbanisme qui à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

L'élaboration d'un PLU en remplacement du POS est rendu nécessaire pour les raisons suivantes :
Le POS de la commune de Flagy ne correspond plus aujourd'hui aux exigences actuelles de l'aménagement de notre commune en termes d'espace, de redéfinition de l'affectation des sols, en fonction des besoins ou en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme a pour objectifs de :

- Préserver l'habitat rural et le bien être des habitants.
- Améliorer l'équilibre en termes de démographie, de logements, d'emplois et d'équipements.
- Protéger les espaces naturels et construits, sans compromettre leur valorisation.

Pour répondre aux exigences de la mise en place d'un PLU et en réduire les coûts, notre commune ainsi que plusieurs autres communes de la CCBG (Blennes, Chevry en Sereine, Noisy Rudignon, Thoury Férottes et Voulx) ont décidé de créer un groupement de commande pour passer un marché de prestation de services auprès d'un bureau d'étude.

L'intérêt économique d'un groupement de commande est certain. Il permet aux communes d'offrir le meilleur rapport Qualité / Prix et est susceptible d'intéresser des Bureaux d'Etudes bien structurés capables de s'adapter aux enjeux particuliers de nos communes.

Les économies financières estimées pour chaque commune pourraient être de l'ordre de 50% hors dotation de l'état (Dotation Globale de Décentralisation).

Après étude des candidatures et choix du candidat, les travaux du Bureau d'Etude devraient démarrer début 2016. La durée d'élaboration d'un PLU est variable. Dans la pratique, cette durée varie de 2 à 3 ans.

Yves GERVAIS

Un nouveau service de transport : le Proxi'Bus

Depuis le 2 février 2015, un nouveau service de transport a été créé pour les habitants de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais : le « Proxi'Bus ». Le Proxi'Bus bénéficie du soutien financier du Syndicat des Transports d'Île-de-France, de la Communauté de communes Bocage-Gâtinais et du Département Seine et Marne. Ce service est exploité par la société les Cars Moreau et utilise des voitures électriques. Pour s'en servir, il suffit d'appeler la centrale de réservation, la veille de son trajet, entre 8h30 et 12h au 01.64.01.89.26.

Les 8 communes de l'intercommunalité sont desservies :

Blennes, Chevry-en-Seraine, Diant, Thoury-Ferrottes, Flagy, Montmachoux, Noisy-Rudignon et Voulx, il va jusque dans les hameaux, au plus proche des habitants. Il dépose ses passagers, selon les jours et les horaires, au marché et au centre de Voulx, à l'espace du Bréau et au centre de Montereau. Dès février 2015, le Proxi'Bus avait transporté une dizaine de passagers. Aujourd'hui, une trentaine de personnes l'utilise mensuellement. Au cours de ces quatre derniers mois, environ 1,5 % des habitants de l'intercommunalité ont emprunté ce service. Ce pourcentage peut paraître extrêmement modeste, il a pourtant déjà dépassé les moyennes nationales en milieu rural.

Louisa, habitante de Noisy-Rudignon et utilisatrice régulière du Proxi'Bus nous explique que le service a répondu à un besoin. Certes, l'obligation de respecter des horaires et de réserver, reste une contrainte lorsqu'on a l'habitude de pouvoir

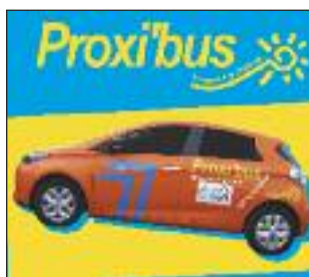
disposer librement d'un véhicule individuel. Mais, elle souligne que l'arrivée du Proxi Bus est une réelle satisfaction pour les personnes non motorisées.

« Les dessertes du samedi sont particulièrement intéressantes car elles permettent aux jeunes de se rendre librement, et toute la journée, au cinéma au bowling ou au Laser Game ». Elle salue également l'usage des voitures électriques « peu polluantes, pas bruyantes et parfaites pour les petites distances » et ajoute que les conducteurs sont très serviables. Pour Georges, résident sur la commune de Diant le Proxi'Bus s'est révélé « Plus que nécessaire. À la retraite, sans véhicule, le taxi me coûtait très cher ». Il l'utilise régulièrement pour aller faire ses courses. Il salue, lui aussi, le confort du véhicule électrique et les échanges cordiaux avec les chauffeurs.

N'hésitez pas à utiliser ce service et à nous faire parvenir des suggestions d'amélioration des trajets et des horaires. Elles seront soigneusement enregistrées et elles permettront une évolution du service.

CONTACTS :

Les cars Moreau : 01.64.01.89.26 - info@lescarsmoreau.fr
CCBG : 01.60.70.77.31 developpement@cdbg.fr



Halte aux cambriolages, Flagy se mobilise.

Face à la recrudescence des cambriolages, chacun de nous doit adopter un comportement associant la prudence, la vigilance et l'anticipation. Ainsi, chacun de nous doit au quotidien :

- protéger les accès à son domicile avec un système de fermeture fiable ;
- photographier ses objets de valeur afin, en cas de vol, de faciliter les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par son assureur ;
- et suivre un certain nombre de conseils tels que fermer sa porte à double tour en cas d'absence ; ne pas inscrire son nom et son adresse sur les trousseaux de clés et ne pas cacher ses clés sous un paillason ou sous un pot de fleurs ; ne pas laisser entrer quelqu'un chez soi sans s'être assuré de son identité, ne pas laisser des objets de valeur visibles à travers les fenêtres ou connaître les termes de son contrat d'assurance habitation....

Afin de lutter contre les cambriolages, la commune de Flagy participe aux actions d'information et de prévention de la Gendarmerie Nationale.

C'est ainsi que notre commune, à l'instar de la plupart des communes du bocage gâtinais, participe à un groupe de travail sur la mise en œuvre dans nos villages de la vidéo-protection, convaincus que l'installation de caméras de vidéosurveillance à chaque entrée de village est le moyen le plus approprié pour lutter efficacement contre les cambriolages.

Ce groupe de travail devrait prochainement conclure sur la faisabilité d'un tel dispositif (aspects techniques, financiers...). ;

Gabriel Goldstein

Entraide et convivialité : les secrets du succès des Apéros concerts



Impressionnant ! C'est le mot qui vient aux lèvres des curieux qui assistaient vendredi soir à leur premier Apéro' concert sur la place de Flagy.

Cette véritable fête de village organisée, chaque été, les vendredis soirs sur la place du village, attire en effet les foules avec 400 à 600 personnes à chaque soirée.

L'équipe municipale et les nombreuses associations partenaires avaient placé la barre très haute pour cette 5^{ème} saison avec pas moins de 9 Apéros concerts et surtout en remettant le couvert dès septembre avec la première édition des Classiques du vendredi.

Un seul mot d'ordre solidarité

« Nombre de maires voisins nous envient et souhaiteraient faire de même dans leur commune mais pour réussir un tel pari il faut réunir plusieurs conditions. Tout d'abord avoir un lieu adapté comme notre place du village sans circulation et surtout avoir une solide équipe de bénévoles.

Chaque vendredi, ils sont une trentaine sur le pont dès 15 heures et jusqu'à 1 heure du matin pour faire place nette.

Ils assurent l'installation et la restauration avec chaque soir près de 130 kg de frites !

Sans eux, tout cela serait impossible », souligne le maire Jacques Drouhin qui les remercie chaque vendredi à la hauteur de l'investissement.

En effet, chaque vendredi on retrouve Régis à la friteuse, David et Michel au barbecue... et bien d'autres.

Les bénéfices de chaque soirée sont reversés aux associations qui fonctionnent bien à Flagy car elles s'entendent bien et surtout sont « solidaires », confie Régis entre deux tournées de frites.

« Notre priorité est de développer le vivre ensemble mais aussi de soutenir le Café du village qui gère la partie buvette. La culture doit aider l'économie locale », insiste le maire qui, nouvellement élu à la tête du PNR du Bocage Gâtinais, souhaite y insuffler cette même impulsion.

Extrait de " L'Éclairer du Gâtinais "



Abandon sauvage de déchets : jusqu'à 450 euros d'amende

Peut-on être sanctionné pour abandon de déchets dans la rue ?

Oui, il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique.

Depuis le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de 150 euros à 450 euros.

Si l'auteur de la contravention est verbalisé sur place, une amende forfaitaire est prévue. Son amende est fixée à :

- 68 euros si le paiement s'effectue sur le champ ou dans les 45 jours.
- 180 euros au-delà de ce délai.

En cas de non-paiement ou si la personne verbalisée conteste l'amende, le juge peut condamner le contrevenant au paiement d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros (contre 150 euros avant le 26 mars 2015).

À noter : l'abandon d'épave est puni de 1500 euros d'amende, tout comme l'abandon de déchets transportés à l'aide d'un véhicule.

FLEURISSONS ENSEMBLE...

Depuis quelques années déjà, la commune, la commission fleurissement ainsi que plusieurs habitants participent activement à l'embellissement du village. Résultat : une première fleur en 2013, bien méritée !

L'objectif pour 2016 est de conserver cette fleur et mieux encore, obtenir la deuxième fleur. Pour cela, il ne suffit pas de planter quelques annuelles et de les arroser. Il faut aussi restructurer les massifs, les nourrir en profondeur, redessiner les contours, planter ou diviser les vivaces, tailler les arbustes, sans oublier un désherbage manuel car les produits phytosanitaires dans les communes sont à proscrire. Le Jury du concours des villes et villages fleuris y est d'ailleurs très sensible et note aussi en fonction de différents critères comme la mise en place de paillis pour limiter la consommation d'eau, mais aussi la façon dont est gérée l'organisation du fleurissement en général, ainsi que la participation des habitants au sein de la commission ou tout simplement en fleurissant leur façade.

Ces derniers sont la clé de la réussite car toutes les idées ou les conseils (selon l'expérience de chacun) sont bons à prendre : partager, c'est s'enrichir, et nous faisons tout cela dans la bonne humeur !

Alors, si vous souhaitez, vous aussi, planter, tailler ou gratouiller la terre dans le village, venez nous rejoindre sans hésitation le samedi matin à 10h sur la place du village !!

Sophie Alvès Da Costa

